

assez concurrentiels, car en fait, nous le sommes, et notre industrie sidérurgique est l'une des mieux placées du monde. Notre acier se vend meilleur marché que l'acier américain, par exemple, et nous avons des usines et un équipement modernes, une main-d'œuvre et une grande partie des matières premières moins chères. Mais la phrase clé dont il s'agit ici est celle-ci: «l'occasion de participer équitablement».

Si on nous garantit une concurrence loyale, comme l'a déclaré le président de la Stelco, il est très probable que les sociétés canadiennes obtiendront les contrats. Mais dans la dure réalité du commerce international, cette notion de concurrence loyale s'effrite très rapidement. Les gouvernements étrangers disposent de divers moyens, que ce soit des subventions, des politiques fiscales ou de transport, pour subventionner leurs aciéries suffisamment pour qu'elles puissent vendre leurs produits à des prix inférieurs au prix de revient des sidérurgies canadiennes. C'est ce que je crains, que les aciéries étrangères puissent, par des politiques de concurrence déloyale, faire de meilleures offres que celles du Canada.

Je n'imagine pas de chimères. Nous savons tous qu'il y a eu des précédents. Mais l'Algoma Steel a démontré devant le tribunal anti-dumping que le Japon a vendu de l'acier sur le marché canadien à des prix inférieurs au prix de revient. Il est donc important pour l'industrie sidérurgique du Canada qui emploie plus de 40,000 personnes ainsi que pour la société de ma circonscription, l'Algoma Steel, qui emploie plus de 9,000 ouvriers et qui bénéficiera indirectement du pipe-line Alcan parce qu'elle pourra fournir l'acier de fabrication à la Stelco et aux autres usines et pourra combler les vides dans d'autres domaines, que nous fassions tout ce qui est possible pour veiller à ce que notre industrie sidérurgique obtienne les contrats et les emplois pour la construction de ce gigantesque pipe-line.

On peut citer de nombreux précédents de concurrence déloyale en sidérurgie. Il y a évidemment le dumping carrément pratiqué par le Japon. C'est ce qui est le plus facile à identifier et à contrecarrer. Mais, comme je l'ai mentionné, il y a également les subventions cachées des gouvernements et d'autres formes d'aide qui permettent souvent d'acheter l'acier étranger à des prix inférieurs au coût de production ici. Je voudrais rappeler à la Chambre que c'est le Japon, et non les États-Unis, qui a obtenu les contrats pour la construction du pipe-line américain, sur le tracé Alyeska en Alaska. Cela démontre à quel point les Japonais ont pu arracher des contrats depuis qu'ils font concurrence sur les marchés mondiaux. Je voudrais également rappeler à la Chambre qu'à l'automne de 1977, la U.S. Steel a présenté une offre pour un gazoduc de Mexico à un coût inférieur de 20 p. 100 à celui d'un pipe-line canadien comparable. Les américains aussi, dans le passé, ont pu présenter des offres inférieures à celles des sociétés canadiennes pour des contrats de pipe-lines.

Nous savons que l'Office national de l'énergie a recommandé un tuyau de 56 pouces de diamètre à basse pression, ce qui naturellement, avantage les sociétés canadiennes. La Stelco et l'Ipsco pourront fabriquer ce genre de tuyau de grand diamètre à basse pression. Mais, n'oublions pas que ce sont les Américains qui ont demandé à utiliser un tuyau de 56 pouces de diamètre, contrairement à ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) laisse entendre au public. Il nous a dit que les compagnies américaines n'étaient pas en mesure de fabriquer des canalisations de 56 pouces de

Pipe-line du Nord—Loi

diamètre, mais les membres du comité technique américain nous ont déclaré que cela devrait faire partie des options et qu'il y a une compagnie américaine, nommément U.S. Steel, qui peut fabriquer de telles canalisations. De même, le Japon, l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest seront en mesure d'en fabriquer. Ce ne sont pas uniquement des compagnies canadiennes qu fabriqueront ces canalisations.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur ce que l'Office national de l'Énergie a dit à la page 8 de son rapport en recommandant l'emploi de canalisation de 56 pouces de diamètre:

Le choix de canalisations de 54 ou 56 pouces de diamètre au lieu de 48 pouces réduira peut-être un peu la participation canadienne dans la fourniture des éléments. Cela dépendra, dans une certaine mesure, du délai dont disposeront les fabricants canadiens pour saisir les possibilités que leur ouvre le marché.

Que l'Office national de l'énergie reconnaisse que cela pourrait réduire légèrement la participation canadienne devrait nous servir d'avertissement. Connaissant les modalités du commerce mondial et l'expérience que d'autres pays ont acquise par le passé en matière de construction de pipe-lines et de pièces connexes, nous devons garder cela en mémoire.

● (1652)

Nos usines n'ont pas eu l'occasion de construire des compresseurs et des vannes pour des pipe-lines de ce calibre, et il y aura donc une course pour voir qui peut les construire le plus vite et le meilleur marché. Quand la concurrence mondiale va s'en mêler, il se pourrait que l'Italie, le Japon, l'Allemagne et même les États-Unis, qui ont une industrie sidérurgique plus développée, puisse produire les pièces à meilleur marché que nos fabricants. Je crains que nous ne perdions une partie du marché si nous devons fournir des pièces d'une telle dimension.

N'oublions pas non plus que l'accord canado-américain sur le pipe-line renferme un article qui pourrait empêcher les Canadiens de participer pleinement à ce projet. Je ne pense pas que d'autres orateurs en aient parlé. Je fais allusion à la formule en vertu de laquelle les Américains paieront l'embranchement Dempster, mais l'article sur le partage des coûts stipule si la partie canadienne du pipe-line revient plus cher qu'on ne l'avait estimé tout d'abord les États-Unis ne seraient plus tenus de payer la totalité du raccordement de Dempster mais seulement une partie, ce qui serait lourd de conséquence pour nous.

Le constructeur du pipe-line, la compagnie Foothills, serait porté à acheter ses biens et services à l'étranger plutôt qu'au Canada si les circonstances étaient différentes. Autrement dit, nous avons avantage à ne pas laisser trop grimper le prix de revient de la partie canadienne du pipe-line si nous voulons faire payer l'embranchement Dempster aux Américains. Comment pouvons-nous empêcher nos coûts de monter? En ayant recours au marché international qui a souvent plus d'expertise à offrir et, à cause des progrès de la technologie étrangère, il est possible que les pièces puissent être produites à meilleur compte par des compagnies non canadiennes.

Je rappelle à la Chambre que nos compagnies, contrairement à nos concurrents étrangers, n'ont aucune expérience dans la construction de certaines vannes et compresseurs pour des pipe-lines de 56 pouces. Dans ces circonstances pouvons-nous espérer être capables de fournir cette nouvelle technologie à un prix inférieur à celui de nos concurrents? J'en doute, et c'est pourquoi je ne suis pas pleinement rassuré lorsque le gouvernement libéral nous affirme que nous n'avons pas besoin